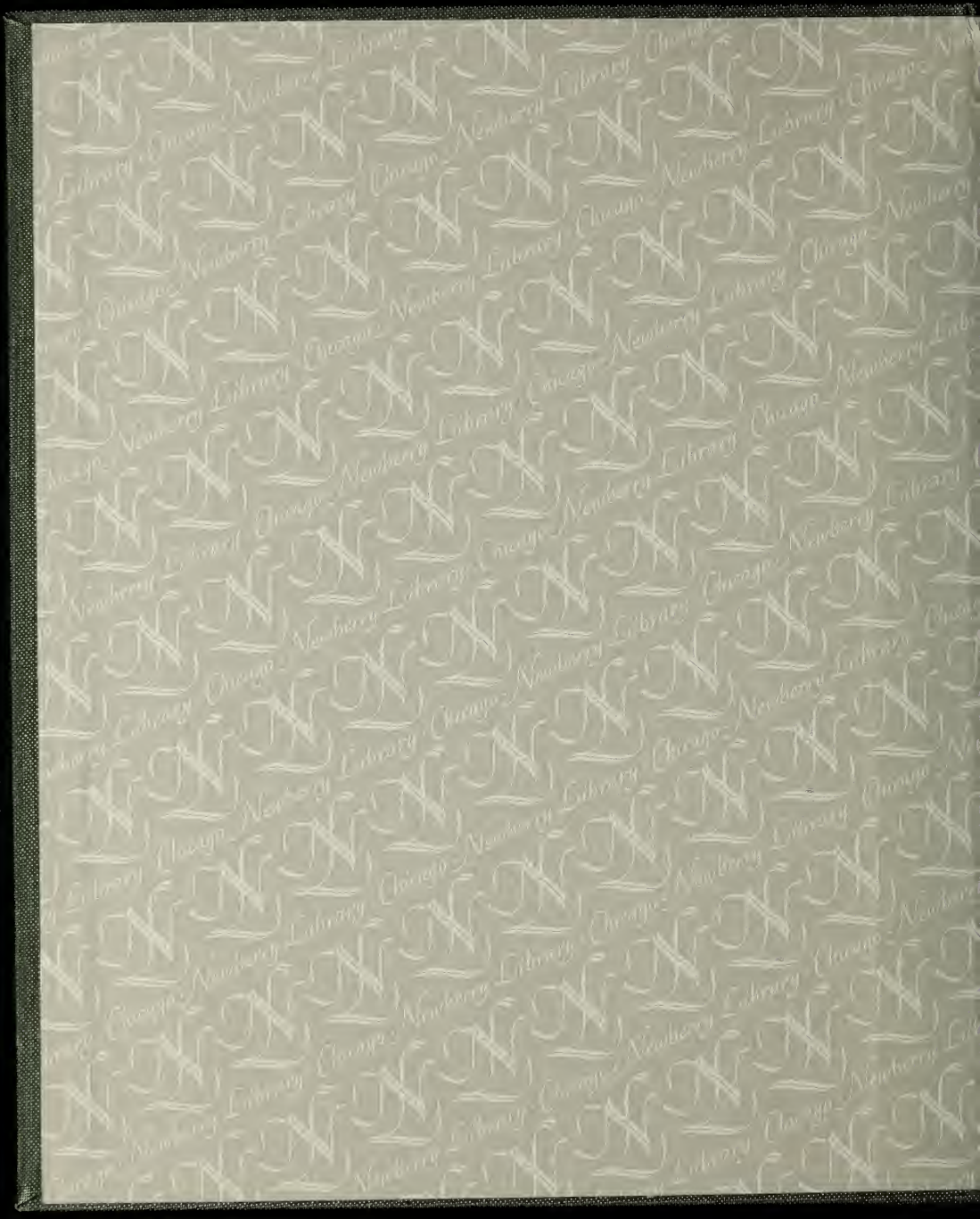

FRC 5,242

(N°. 1.)

TRIDI, 3 Thermidor, an V. VENDREDI, 21 Juillet 1797 (v. style.)

LE CONTREPOISON
DU THÉ, DU GRONDEUR, ET DU MIROIR.

Dot il sur Be traud-Barrère. Preuve donnée que messieurs les faiseurs d'écrits pub ics des Pyrenanées sont comme des sauvage, armés. Deuil des hab tans de Padoue de voir séquestrer la langue et le menton de Saint-Antoine. T ente-cinq mille liv. que ces habitans ont donné pour avoir la langue et le menton de ce saint. Preuve donnée qu'un hom ne qui marque dans la révolution est toujours prêt à prendre la fuite ou à monter sur l'échafau. Signal donné par un membre du corps législatif du massacre dans le département des Hau e-Pyrénées. Promesse faite par un hussard d'étriller le Miroir. Grand projet du clube de Clichi pour établir le trône. Arrivée d'une colonne de vingt-cinq mille hommes à Paris. Pétition en faveur des émigrés faite par l'administration du département de la Moselle au conseil des 500. Discussion à ce sujet.

Département des Hautes Pyrénées.

En vérité, *messieurs les faiseurs du cri des Pyrénées*, vous abusez étrangement de votre *bel esprit*, dans l'article intitulé par vous, *esprit public*; et vous obligez vos lecteurs à observer tous les effets que l'esprit de parti peut produire sur des cerveaux enflammés de haine et d'injustice. Vous voulez qu'on vous croie des hommes *humains* et *justes*, et vous ne ressemblez, dans vos discours, qu'à des sauvages armés de tous les poignards du terrible droit naturel.

Quoi! vous traitez *d'anarchistes*, ceux qui demandent le jugement de *Bertrand Barère*. Quoi! c'est être un *anarchiste*, que de réclamer pour lui la puissance des lois, et le droit qu'a tout citoyen de l'obtenir. Quoi! c'est être un *anarchiste*, que de demander un jugement légal pour un mandataire du peuple, frappé par une mesure arbitraire de la convention nationale; mesure qui présente au peuple qu'une tyrannie exercée contre un de ses représentans, puisque le décret du 12 Germinal fut rendu au mépris de la loi antérieure de la garantie de la représentation nationale, et celui du 20 Vendémiaire, au mépris de l'acte constitutionnel, proclamé loi de l'état, vingt jours auparavant; et vous ne sentez pas que vous excitez la pitié, même l'indignation des citoyens qui n'ont que du bon sens pour toute philosophie; ne devriez vous pas vous mêmes, au contraire, s'il vous restait encore quelque sentiment de justice et de loyauté, vous réunir à vos concitoyens pour réclamer un jugement légal qui déclare *innocent* ou *coupable*.

Ce n'est pas, dites vous, la *république*, ce n'est pas le *département*, ce n'est pas *Tarbes* qui a élu *Bertrand Barère*; c'est une poignée de gens *factieux* ou *séduits*, foulant aux pieds la morale et l'opinion publique, *et vous osez nous défier de le nier.*

Calomniateur, folliculaires à gages, vous appartient-il d'en imposer ainsi, et de traiter la majorité d'une assemblée auguste et respectable, (ne vous déplaise) des vils noms de *factieux* ou de *séditieux*? Ne vous ont-il pas donné la preuve du contraire de ce que vous avancez, quand n'écoutant que le cri de leur conscience, ils ont restés sourds à vos calomnies et aux séductions dont ils furent entourés par vous seuls pendant leur session? Ne sont-ce pas ces mêmes *factieux* qui ont nommé le représentant *Peré*?

A peine, dites vous encore, a-t-on prononcé le nom de Barère, *que les amis de la république ont frémi d'horreur.*

Ah! que n'avez-vous dit les *amis de la royauté*, et vous auriez dit vrai! Oui, folliculaires haineux, eux seuls et des ingrats ont frémi d'horreur; mais le peuple, le vrai peuple, mais non la *populace*, comme vous l'appelez, a manifesté la plus grande joie en entendant proclamer le nom de *Bertrand Barère* qu'ils connaissent si bien, et à qui ils conservent toujours, et malgré son infortune et vos calomnies, l'estime et la confiance. Contestez vous-mêmes, si vous l'osez, l'expression de la joie générale qui fut exprimée par tous les bons citoyens de la commune de Tarbes, et dans le département. Vous seuls ennemis de la joie du peuple, restâtes consternés. Voilà la vérité.

Du reste, sans respect pour le malheur, vous pourrez continuer de l'accabler de vos calomnies, vous pouvez le déchirer; nous livrerons, au mépris public, tous vos discours de haine et de vengeance, qui ne trouveront d'approbateurs que parmi quelques hommes ennemis de la république et de la vraie justice.

Dun sur Auron, département du Cher.

Les places ici ne se donnent plus qu'au confessionnal. Nous avons quatre vieilles mazettes de ci-devant chanoines, disant messes et gouvernant le pays à leur guise. Le plus jeune, poupon sacerdotal de 78 ans, a eu le plaisir de placer ses trois neveux, l'un juge-de-paix, l'autre agent municipal, l'autre adjoint; ce sont trois excellens catholiques romains, avalant des messes à bouche que veux tu. L'agent municipal est un ci-devant curé de campagne, qui n'a vivement a

cœur les intérêts du peuple et la gloire de la république, comme vous allez voir; depuis quinze jours les églises ne désemplissent pas, à cause des rogations, ascension, pentecôte, première communion, etc. Aussi pour ne pas faire perdre de tems au peuple, on n'a pas célébré la fête des victoires.

Padoue. Le général français commandant dans cette ville, faisant enlever l'argenterie de l'église de saint-Antoine, dont le trésor étoit très-riche, on séquestra avec scandale le menton et la langue de S. Antoine, ce paladium sacré des bons habitans de Padoue. Aussitôt la ville est dans le deuil, la consternation est peinte sur tous les fronts, les français offrent de racheter la relique sacrée pour une indemnité en espèces; les habitans se sont cotisés aussitôt, et Padoue a racheté 35000 liv. la langue et le menton de Saint Antoine.

Pourquoi, demandoit-on à Mirabeau, faites-vous toujours placer votre vache sur votre voiture quand vous allez à l'assemblée? Cette précaution me paroit étonnante; elle ne l'est pas tant, répondit Mirabeau. Un homme qui marque dans une révolution, doit toujours être prêt à prendre la fuite ou à monter sur l'échafaud.

Qu'ai-je lu! .... Tout mon sang frémit.... Un législateur lui-même a donné le signal du massacre! et il a été bien vite secondé par les exécrables journalistes du Cry des Pyrénées (voyez leur n°. 4.) Républicains! garde à vous, les poignards sont prêts.... Demain, cette nuit, peut-être.... Gomicourt! .... l'horrible scélérat! .... Je ne puis achever.... toutes les convulsions de la rage suspendent ma plume, et anéantissent toutes mes facultés.... Lisez, et frémissez.

Dans la séance du 9, Lemarchand Gomicourt a dit: » On a demandé avant-hier qu'on mit à la discussion le projet sur les sociétés populaires. Je viens aujourd'hui vous présenter mon projet sur les loups. (On rit.) Il est instant de les exterminer, avant qu'ils ne puissent se réunir, car leurs bandes causeroient bientôt de nouveaux ravages. Depuis mon premier rapport, votre commission a su que ces animaux féroces donnoient de nouvelles inquiétudes aux citoyens paisibles. Les loups instruits que les moutons s'assemblo ient tranquillement pour veiller à leur sureté, ont prétendu que les moutons vouloient manger les loups; et sous ce prétexte ridicule, les loups ont formé de toutes parts de nouveaux rassemblemens, et leur coalition menace encore de maux prochains les villes et les campagnes. Il importe donc de dissiper ces complots de voracité, et d'encourager par des primes tous les citoyens à courir sur ces bêtes féroces, et notamment sur celles qui sont atteintes de la rage et de la folie ».

Le scélérat! Peu satisfait des nombreux assassinats du midi et de l'ouest, le sang républicain versé par torrens peut seul assouvir sa rage! il l'a dit, les tribunes l'ont entendu, et il n'est point chargé de fer!... Que dis-je! O comble de la démence et de l'audace du crime ou délire! le sénat ose applaudir et sourire à l'idée d'une Saint-Barthélemy qui remplit son but et dont la perspective l'anchante! Et quoi! il n'est donc point de lois qui puissent atteindre un mandataire parjure au serment qu'il fit à ses commettans, à sa patrie? le nom sacré de représentant du peuple n'est donc plus qu'un titre d'impunité à l'abri duquel on pourra désormais conspirer avec sécurité contre ses intérêts, contre la vie de ce même peuple!..... Où est donc sa caution? Et si demain, peut-être, se sénat formé en partie de radiés, de commissaires de Louis XVIII, et présidens de conseils royaux, élus par l'intrigue de ces mêmes conseils secrets, dont toute la France est infectée, si demain, dis-je, les cris abhorrés de vive le roi se font entendre au milieu du sénat, peuple, je le répète, où est ta caution!..

La suite à demain.

— Le Miroir, dont le royalisme n'est pas suspect, est satisfait du discours de Caruot; il déclare qu'il ne l'eût pas fait, lui-même, autrement.

La Gazette Franç se et le Dejeûner disent, que les brigands ont crié: Vive la république! lorsque la résolution qui oblige les prêtres à reconnoître la république a été rendues. Si on avait crié: vive le roi! ils diroient que les honnêtes gens ont applaudi. Le Déjeûner dit, qu'on ne doit pas même tolérer les jacobins. Capet, dans sont instruction à Brottier, disait qu'il fallait les tuer

Si le royal et ridicule projet de résolution de monsieur Duplantier, sur les *sociétés politiques*, tarde encore à passer, il faudra bâtir des *villes de verre* pour mettre, *sous cloches vitrées*, tous les républicains; mais ou en prendra-t-on.

— Le royalisme s'insurge contre les nouveaux ministres, donc le choix est bon. — Hoche n'est qu'un fils de palfrenier, qu'un ex-soldat aux gardes; comment mettre sous ses ordres des émigrés rentrés, et devenus, on ne sait comment généraux républicains.— *Talleyrand-Périgord*; le vieux clergé béatifié par Clichy ne lui pardonnera à jamais.

Lenoir-Laroche; quoi, un clubiste, un placardeur d'affiches en faveur de la constitution!...

Pléville; un goutteux, un viel fou révolutionnaire....

François-de-Neufchâteau, encore un jacobin, un de ces commissaires du directoire exécutif. Bref, le baromètre de Clichy et des salons de prince est à la tempête. Qu'en sortira-t-il? du vent.... Vont-ils à Tivoly, à Elisée, au jardin Bi on? Oui. Quimporte qu'ils jurent.... Directoire, ris-toi de leurs sifflemens, et suis ton tou vol.

Au Redacteur.

Citoyen,

Je suis Hussard, de l'armée de Sambre et Meuse, et j'ai, sous les ordres du brave Jourdan, appris à sabrer les ennemis de la république..... Je lis à l'instant, dans le Miroir, une espiéglerie royale, par laquelle le chevalier de Beaulieu annonce au général Jourdan que, comme les royalistes ont le dessus, ils ont le droit d'obliger à aller à confesse, et même d'en apporter quittance....

Veuillez, de ma part, et de celle des camarades qui composent notre régiment, prévenir ledit quidam Beaulieu que si, par hasard, et comme toujours il est arriver depuis 7 ans, la victoire est encore en faveur des républicains, je me charge de distribuer le tour du bâton audit sires Beaulieu, et de lui en faire donner quitance.

SANS-RIRE, *hussard du 4 régiment.*

CHANSON.

AIR: *Va-t'en voir s'ils viennent, Jean.*

Grace au meneurs de Clichi
Le roi de Véronne,
Dans deux ou trois mois d'ici,
Tâtera du trône;
Et va-t'en voir s'ils viennent, Jean,
Et va-t'en voir s'ils viennent.
Le haut clergé reprendra
Sa sainte importance,
Le parlement rentrera,
Moyenant finance.
Et va-t'en voir, etc.
Les courtisans radieux
Chanteront victoire,
Et de leurs faits glorieux
Conteront l'histoire.
Et va-t'en voir, etc.
On publiera force édits
Au nom du gros Sire;
Bouillé rasera Paris,
Pour le faire rire.
Et va-t'en voir, etc.
D'abord on rétablira
La chasse et la dime,
Et le peuple bénira
Ce Charmant régime,
Et va-t'en voir, etc.
De l'abomination,
Aux lieux saints admise,
La sainte inquisition
Purgera l'église.
Et va-t'en voir, etc.
Maihe l'exterminateur
Se fait casuiste,
Boisy-famine docteur,
Bourdon moraliste.
Et va-t'en voir, etc.
A nos guerriers on dira:
Le roi vous pardonne;
Puis on les décimera
Pour l'honneur du trône.
Et va-t'en voir, etc.
Fidèles représentans,
Vaublanc vous condamne;
Le sec Parisot vous pend,
Vauvilliers vous damne.
Et va-t'en voir, etc.
On nommera Pastoret
Chancelier de France,
Et Dumolard perroquet
Veut une intendance.
Et va-t'en voir, etc.
De Favras au Panthéon
On mettra la cendre;
Le roi pleurera, dit-on,
De l'avoir fait pendre.
Et va-t'en voir, etc.
Il faut qu'à son *libera*
Tout Paris assiste,
Le saint-père l'inscrira
Sur sa sainte liste.
Et va-t'en voir, etc.
Laharpe, nouveau tondu,
Chargé d'un grand cerge,
Chantera vive Jésus,
Louis et la Vierge.
Et va-t'en voir, etc.
Gloire aux frères Clichiens!
Gloire au grand Rovère!
Et vous, chers Parisiens,
Gare la glacière.
Et va-t'en voir, etc.
Pour empêcher les procès
Du nouveau régime,
On réduira les cadets
A la légitime.
Et va-t'en voir, etc.
Chaque moine rentrera
Dans son monastère;
A Jordan on donnera
Un beau presbytère.
Et va-t'en voir, etc,
Nous allons être bien sots;
Le grand jour approche.
La faction des badauds
Va fondre la cloche.
Et va-t'en voir, etc.

On nous assure qu'une colonne de 25,000 hommes est arrivée cette nuit à Paris pour maintenir le bon ordre. Nous ne garantissons pas l'autenticité de ce fait.

Caen, le 27 messidor.

Hier, les autorités constituées, accompagnées de la force armée et des citoyens de cette commune, se rendirent sur le cours. Le vice-président de l'administration centrale prononça un discours analogue à ce jour mémorable où les Français prouvèrent à leurs tyrans qu'ils étoient assez forts pour recouvrer leurs droits. Des courses à pied et à cheval furent annoncées pour l'après-midi. Un grand nombre de spectateurs vint assister à des exercices nouveaux pour la plupart d'entre eux.

Les courses furent précédées d'un exercice à feu.

A l'instant où quatre des élèves de l'école d'équitation se disposoient à entrer en lice, un aide-de-camp du général Dumesny se présenta au concours, et remporta le prix de la course à cheval. Les spectateurs annoncèrent, par leurs nombreux applaudissemens, leur joie de voir couronner dans ces jeux un défenseur de la patrie. Le citoyen Senécal remporta le prix de la course à pied. Les deux vainqueurs reçurent chacun un sabre.

Nous croyons que si nos administrateurs donnoient autant d'appareil à toutes les fêtes nationales, on n'auroit pas à se plaindre de n'y voir assister qu'une partie des autorités constituées et la force armée. En fêtant d'une manière convenable des

époques chères aux bons citoyens, on les regarderoit comme la cause des plaisirs du moment, et tous parviendroient à aimer et la cause et l'effet.

Châlons sur Marne, le 20 messidor an 5.

Au rédacteur.

De toute part il pleut des pétitions au conseil des cinq cents, tendantes aux rétablissement du culte catholique dans toute sa splendeur, à l'exclusion de tout autre ; il manquoit à la commune de Châlons d'être du nombre de celles qui font de semblables réclamations ; mais grace aux soins des prêtres déportés qui y sont rentrés, grace aux sermons débités aux fêtes républicaines par certains administrateurs, grace enfin aux fanatiseurs de toutes espèces, il va paroître sous le nom de la commune de Châlons, une pétition colportée dans toutes les maisons par les sonneurs des anciennes paroisses, par laquelle on demande la rentrée des prêtres déportés, une protection particulière pour la religion cathol que, etc. Cette pétition (dont j'ai fait lecture) est un acheminement au rétablissement de la dime, des droits féodaux, du régime sacerdotal et à l'introduction du tribunal inquisitorial ; j'y ai remarqué qu'elle est signée par grand nombre de dénonciateurs qui se sont signalés du tems du gouvernement révolutionnaire, et qui s'imaginent expier leurs fa tes en se montrant dévoués partisans des prêtres et de la religion.

J'observe que les dénonciateurs sont connus, par la sage précaution des administrations qui ont fait passer les papiers des comités révolutionnaires aux épiciers ; et que ceux-ci ont eu la prudence d'en envoyer des feuilles détachées aux dénoncés, afin de ranimer les haines et les vengeances. Il s'y élève des rixes à chaque instant, et cela fait rire ; qui ?... ce ne sont pas les vrais patriotes, les amis de l'ordre ! ceux-ci au contraire souffrent en silence, et attendent tout du gouvernement.

Outre les signataires de la pétition dont nous venons de parler, on fait signer les femmes, les enfans et tous les gens ineptes, trompés par les colporteurs, qui annoncent que cette pétition ne tend qu'à demander la liberté des cultes : Je l'aurois signé, mais lorsque j'en ai reconnu l'inconstitutionnalité, je me suis déclaré contre elle.

Je vous connois l'ami du gouvernement, et en cette qualité je vous invite à insérer ces vérités dans votre prochain n°., l'on ne sauroit trop tôt se prémunir contre les intentions alarmantes des ennemis de la paix.

M

P. S. Au moment où je finis ma lettre, j'apprends que la nuit précédente la déesse de la liberté, érigée sur la place de cette commune, a été enduite d'ordures : je me transporte sur les lieux, et je vois que le rapport est véritable ; voilà les premiers progrès de la pétition ; vivent les pétitionnaires !!!

New-York, le 9 juin.

MM. CC. Pinckney, actuellement en Hollande ; Francis Dana, chef-juge de l'état de Massachusset ; W. Marshall, avocat des Etats-Unis en Virginie, sont nommés envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires pour traiter conjointement ou séparément avec le gouvernement français, sur les différends existans entre les deux républiques. On présume qu'ils ont aussi des pouvoirs pour négocier un nouveau traité d'alliance et de commerce, à la satisfaction de la France et à l'avantage des deux pays.

Vienne, le 30 juin.

L'empereur a ordonné que la Dalmatie vénitienne sera réunie au royaume de Hongrie.

Le Moniteur et les autres gazettes françaises, qui étoient défendues ici depuis le commencement de la guerre, arrivent à présent librement.

Une partie de la garnison de cette ville qui devoit se mettre en marche, vient de recevoir contre-ordre.

Comme le produit des dons gratuits pour l'entretien de la levée en masse, offre un excédent considérable ; cette somme sera employée en faveur de plusieurs établissemens publics.

Conseil des cinq cents.

Présidence de Henri Lariviere.

Séance du 1 thermidor.

L'administration centrale du département de la Moselle, demande la même faveur pour les émigrés de ce département, qui a été accordée à ceux des départemens des Haut et Bas-Rhin.

Bourdon, de l'Oise : Il faut que le conseil s'explique : lorsque nous avons prononcé en faveur des fugitifs du Haut et Bas-Rhin, nous avons considéré qu'ils avoient été contraints à quitter le sol de la France, et de s'enfuir pour échapper aux excès les plus terribles ; et l'amour de la patrie et l'humanité ont dicté dans cette circonstance un devoir généreux au conseil. Je demande que le conseil passe à l'ordre du jour.

Duplantier veut que la justice soit égale pour tous : il vote pour le renvoi à une commission spéciale, parce que le renvoi ne préjuge ni pour ni contre les fugitifs ou émigrés du département de la Moselle.

Lua remarque que le conseil n'est pas en nombre suffisant pour délibérer. Je demande que la discussion soit remise à un autre moment. — Cette proposition est adoptée.

Villers, au nom d'une commission spéciale, présente à la discussion un nouveau projet de résolution sur les douanes. Il porte, en substance, que les passavants sont substitués aux acquits à caution dans les deux lieues frontières de la république.

De l'Imprimerie de Leguay, rue de la Harpe, n°. 151, près celle Pierre-Sarrazin.

Newberry Library Chicago

MAY 1958